

À la rentrée 2023, dans le premier degré comme dans le second degré, sept élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation en milieu ordinaire sur dix sont des garçons. Dans le second degré, les élèves présentant des troubles intellectuels ou cognitifs sont plus souvent scolarisés dans la voie professionnelle.

Surreprésentation masculine parmi les élèves bénéficiant de PPS en milieu ordinaire

Parmi les élèves scolarisés en milieu ordinaire en 2023, sept élèves bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** sur dix sont des garçons (*tableau 1*). Cette surreprésentation masculine est importante dans le premier degré en classe ordinaire (73 %) mais surtout en **unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)**, où 81 % des élèves sont des garçons. Elle est moins marquée en **unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)** où les filles représentent 34 % des élèves dans le premier degré.

Dans le second degré, 73 % des élèves avec un PPS scolarisés en classe ordinaire (hors Ulis et UEEA) sont des garçons, comme dans le premier degré. De même, les filles sont un peu plus représentées en Ulis qu'en classe ordinaire (34 %).

Les Ulis accompagnent plus fréquemment des élèves avec des troubles intellectuels ou cognitifs

En milieu ordinaire, 35 % des élèves bénéficiant d'un PPS présentent des troubles intellectuels ou cognitifs. Ces élèves représentent 61 % des élèves scolarisés en Ulis dans le premier degré et 64 % dans les Ulis du second degré. Tous les autres types de troubles sont ainsi sous-représentés dans les dispositifs Ulis par rapport aux troubles intellectuels ou cognitifs.

Les troubles du langage ou de la parole sont relativement fréquents et concernent près d'un élève sur cinq bénéficiant d'un PPS. 28 % des élèves bénéficiant d'un PPS dans le second degré et accueillis seulement en classe ordinaire ont ce type de trouble.

Dans les établissements du second degré, 28 % des élèves bénéficiant d'un PPS ont un trouble du langage ou de la parole

À la rentrée 2023, les élèves du second degré bénéficiant d'un PPS sont 28 % à avoir un trouble du langage ou de la parole, avec une fréquence identique dans les formations professionnelles, générales ou technologiques en lycée (*tableau 2*). Les élèves ayant ce type de trouble sont en revanche surreprésentés dans les formations du collège hors **section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)** et sous-représentés en Segpa. Dans ces sections en revanche, on retrouve nettement plus souvent des élèves avec des troubles intellectuels ou cognitifs : 41 % des élèves ayant un PPS et scolarisés en Segpa ont ce type de trouble. Les élèves ayant un trouble intellectuel ou cognitif sont en revanche nettement sous-représentés dans les formations générales et technologiques (GT) en lycées (10 %) par rapport aux formations professionnelles (29 %). Les formations GT accueillent en revanche plus fréquemment des élèves ayant des troubles moteurs (14 %) que les formations professionnelles (6 %). ■

Pour en savoir plus

> Repères et références statistiques, RERS 2024, fiches 1.07, 3.08 et 4.22 – L'ensemble de la publication et les données sont téléchargeables : www.education.gouv.fr/RERS2024.

Tableau 1 Répartition des élèves bénéficiant d'un PPS selon le type de trouble en 2023-2024

En %

	Premier degré			Second degré		En-semble
	Classe ordinaire (hors Ulis et UEEA)	Ulis	UEEA	Classe ordinaire (hors Ulis)	Ulis	
Type de troubles						
Troubles intellectuels ou cognitifs	28,9	60,9	30,7	22,6	63,7	34,6
Troubles du langage ou de la parole	17,3	9,0	1,4	28,0	11,1	19,5
Troubles du psychisme	17,0	9,8	43,2	15,6	8,4	14,6
Troubles moteurs	3,9	1,5	0,2	6,1	1,9	4,1
Troubles auditifs	1,8	1,0	0,3	2,0	1,0	1,7
Troubles visuels	1,1	0,4	0,0	1,5	0,5	1,1
Troubles viscéraux	1,0	0,4	0,0	0,8	0,3	0,8
Plusieurs troubles associés	16,7	11,3	8,0	13,6	9,1	14,0
Autres troubles	12,4	5,8	16,2	9,9	4,0	9,7
Sexe						
Filles	27,3	33,8	19,3	27,4	35,5	29,1
Garçons	72,7	66,2	80,7	72,6	64,5	70,9
Total en effectifs	180 668	54 089	659	173 777	59 081	468 274

Lecture > En 2023-2024, dans le premier degré, parmi les élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en classe ordinaire, 28,9 % présentent des troubles intellectuels ou cognitifs et 27,3 % sont des filles.
Champ > France, public et privé (sous et hors contrat).
Sources > DEPP et DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Tableau 2 Répartition des élèves bénéficiant d'un PPS en classe ordinaire dans le second degré selon les types de formation et de trouble

En %

	Collège		Lycée		Total
	Formations en collège (hors Segpa)	Segpa	Formations professionnelles	Formations générales/technologiques	
Troubles intellectuels ou cognitifs	19,6	41,0	28,8	10,0	22,6
Troubles du langage ou de la parole	29,6	21,3	26,8	27,8	28,0
Troubles du psychisme	16,1	15,1	14,2	15,3	15,6
Troubles moteurs	5,8	1,3	5,8	13,5	6,1
Troubles auditifs	1,8	0,7	2,3	4,7	2,0
Troubles visuels	1,4	0,3	1,3	3,8	1,5
Troubles viscéraux	0,8	0,3	0,7	1,6	0,8
Plusieurs troubles associés	14,5	12,3	11,8	12,9	13,6
Autres troubles	10,6	7,7	8,4	10,4	9,9
Total	100	100	100	100	100

Lecture > En 2023-2024, dans le second degré, 28 % des élèves bénéficiant d'un PPS présentent des troubles du langage ou de la parole.
Champ > France, public et privé (sous et hors contrat).
Source > DEPP et DGESCO, enquête n° 12 relative aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.